

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 587

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 23 QUATER**

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« notamment en ce qui concerne les »

les mots :

« relatives notamment aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.